

Déclaration des groupes de femmes, associations et ONG de défense des droits des femmes et parlementaires, à l'occasion de la Rencontre de l'Organisation internationale de la francophonie sur l'égalité des femmes dans l'espace francophone

Québec, 12 septembre 2008

Alors que l'égalité des femmes et l'universalité des droits humains ont été maintes fois réaffirmées, force nous est de constater que nous sommes loin du dire au faire. Pour la majorité des femmes dans l'espace francophone, non seulement peu de choses ont changé, mais pire : il y a péril en la demeure. La crise alimentaire, les conflits armés, les catastrophes environnementales reliées au réchauffement de la planète, la mortalité maternelle, la féminisation du VIH-Sida, les taux élevés de morbidité, de létalité et de mortalité dus au paludisme et le développement de maladies émergentes sont exacerbés par les politiques de réajustement structurel et l'agenda sécuritaire, qui ont affaibli la capacité des États de répondre aux besoins des femmes.

Nous, représentantes des organisations de protection, de promotion et de défense des droits des femmes réunies à Québec pour la *Rencontre internationale sur l'égalité femmes-hommes dans l'espace francophone* déclarons notre solidarité aux femmes qui tentent de vivre dignement, d'élever leurs enfants, de travailler pour leur survie et de participer à la vie publique en dépit des discriminations et des violences qu'elles subissent.

Nous condamnons les délais inexcusables dans la mise en oeuvre et la réalisation effective des droits humains des femmes. Les déclarations répétées doivent être suivies d'actions réelles et continues pour être plus que des mots et des vœux.

Nous demandons que tous les États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie s'engagent à adopter et à financer des politiques budgétaires et fiscales qui assurent une répartition égalitaire de la richesse et une amélioration tangible des conditions de vie des femmes.

Nous demandons que l'Organisation internationale de la Francophonie consacre beaucoup plus de ressources à la défense et à la promotion des droits des femmes, qu'elle quadruple le budget et rehausse le statut organisationnel de l'unité « genre » en la transformant en « direction », qu'elle finance adéquatement la production d'outils d'éducation populaire et la traduction d'études et de rapports sur les droits humains des femmes, et qu'elle en facilite la diffusion.

Nous demandons sans autre délai et prioritairement que les États de la francophonie:

- amendent et appliquent leur législation nationale afin de reconnaître l'égalité juridique dans tous les domaines, de toutes les femmes, sans égard à leur statut matrimonial;
- amendent leur législation nationale, leurs programmes et leurs politiques afin que toutes les femmes puissent bénéficier du droit à un revenu suffisant, d'un travail décent et que l'équité salariale devienne enfin réalité;
- augmentent les budgets pour la mise en place de services publics universels, accessibles et de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé;
- financent de façon stable et soutenue les groupes autonomes de femmes qui portent un plaidoyer pour l'égalité des sexes.

Nous demandons à l'Organisation internationale de la francophonie de convoquer en 2010 une rencontre de haut niveau incluant des représentantes des groupes de femmes, afin de tracer un bilan de l'action des États sur les engagements en faveur de l'égalité des femmes souscrits à Luxembourg.

Finalement, nous nous engageons à faire pression auprès de nos gouvernements pour que les espoirs suscités par la reconnaissance formelle des droits à l'égalité se transforment en une réalité tangible, qui bénéficie réellement aux femmes. Nous exigeons tout particulièrement que les états donateurs respectent immédiatement leurs engagements internationaux et versent 0,7% de leur PNB en aide internationale.